

LA BOITE A SOLUTIONS DU POLE APPUI AUX ENTREPRISES

Sol devant votre entrée

Pour qui ?



Industries et services aux entreprises



Créateurs et repreneurs d'entreprise



Commerçants et services aux particuliers



Collectivités territoriales

Le sol doit être le plus plat possible et sa nature aussi la plus stable possible : Le manque de consistance du sol rend la marche pénible et rend le déplacement en fauteuil roulant difficile.

Les sols trop meubles tels que les gravillons, la terre battue, le sable ou l'herbe sont à proscrire car ces sols sont soumis à l'érosion et sont sensibles aux intempéries.

Le revêtement doit être non glissant. Un revêtement antidérapant est recommandé afin de maintenir l'adhérence des chaussures, des roues et l'extrémité des cannes et des béquilles même lorsque le sol est mouillé.

Les trous ou les fentes dans le sol ne doivent pas excéder une largeur ou un diamètre supérieur de 2 cm.

